



Lausanne, août 2022

Devoirs accompagnés (DAC) 9-11S, RAC et classes d'accueil

Madame, Monsieur, Chers parents,

L'établissement du Belvédère propose, en collaboration avec le Service des écoles et du parascolaire de la Ville de Lausanne, une offre d'accompagnement à la réalisation des devoirs, destinée aux enfants de 9-11S, du RAC ainsi qu'aux enfants fréquentant une classe d'accueil du secondaire.

Cette prestation a pour objectif d'offrir un endroit calme et propice à la concentration. L'enfant bénéficie de la présence d'accompagnant-e-s de devoirs qui ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

Les DAC ont lieu dans des salles de classe du collège du Belvédère **du lundi 12 septembre 2022 au jeudi 15 juin 2023, le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30**. La présence en classe est obligatoire durant les 45 premières minutes.

L'enfant qui termine ses devoirs avant la fin de la prestation doit quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, il-elle doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit entièrement accompli et correctement fait. **Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que l'ensemble des devoirs a été réalisé.**

L'inscription aux DAC implique une participation financière de **CHF 125.- par semestre pour les trois jours, ou CHF 90.- par semestre pour les deux jours de fréquentation ou CHF 45.- pour un seul jour**. La somme est due forfaitairement, une facturation vous parviendra ultérieurement. Les inscriptions sont également possibles en cours d'année.

L'enfant qui s'inscrit aux DAC s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs ;
- venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré ;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs ;
- adopter un comportement adéquat et respecter les règles de vie en vigueur ;
- respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Tout comportement empêchant le bon déroulement de la prestation pourra être sanctionné en cas de récidive ; l'enfant ne sera plus accueilli aux DAC, ceci sans remboursement. Durant les DAC, le règlement interne de l'établissement scolaire reste en vigueur.

En vous remerciant de l'attention portée à ces informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, nos meilleures salutations.

Kristel Schuster
Doyenne

Ines Secretan
Responsable communale des prestations
DAC



Bulletin d'inscription aux devoirs accompagnés 2022-2023

Concerne : Collège du Belvédère (9-11S, RAC et classes d'accueil)

Ce bulletin doit être impérativement remis au maître / à la maîtresse de classe, au plus tard **le mercredi 31 août 2022**.

Les enfants ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année, jusqu'au jeudi précédant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de février.

Le semestre des devoirs accompagnés commence le **lundi 12 septembre 2022**.

Je m'engage à payer la participation forfaitaire pour chaque semestre selon le barème suivant, applicable dès réception du paiement:

- CHF 125.- pour trois jours ;
- CHF 90.- pour deux jours ;
- CHF 45.- pour un seul jour, dès réception du bulletin de versement.

Mon enfant suivra les devoirs accompagnés :

(cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'enfant)

	Dès 15h30	Dès 16h15
Lundi		
Mardi		
Jeudi		

J'ai pris connaissance des conditions d'admission aux devoirs accompagnés et je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous :

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Classe : Téléphone des parents :

Remarques éventuelles concernant votre enfant :
.....

Adresse de facturation :

Nom du parent responsable :

Rue et n°: NPA/Ville :

Date : Signature :